Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 064-216400689-20250828-DELIB_2025_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 28 août 2025

Date de convocation : 22 août 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17
L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON
PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU
EXCUSÉS : Guy LABARRERE, Olivier CHARRET
ABSTENTES : Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN
PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT
Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2025-26 : Modification du règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaires

Si le Maire est chargé de l'administration de la commune et notamment de l'organisation des services municipaux placés sous son autorité, il est recommandé de faire approuver le règlement intérieur des services périscolaires par délibération du conseil municipal. Celui-ci a pour objectif de fixer les règles pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire.

Vu la demande de l'école d'Asson de modifier ses horaires comme suit : de 8h45 à 12h15 et de 14h à 16h30 (au lieu de 9h-12h / 13h30-16h30),

Vu l'avis favorable unanime du Conseil d'école en date du 23/03/2025

Vu l'avis favorable unanime des membres de la commission municipale « Enfance-Jeunesse » réunie le 17/06/2025

Vu l'avis favorable du Directeur académique des services de l'éducation nationale reçu le 07/07/2025 quant à ce changement d'horaires,

CONSIDÉRANT que le changement d'horaire d'accueil des enfants sur temps scolaire implique une modification des horaires de la garderie du matin (qui se terminera à 8h45 et non plus à 9h),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 064-216400689-20250828-DELIB_2025_26-DE

VU le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire modifié et joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le changement d'horaire à l'école publique d'Asson à compter de la rentrée du 1er septembre 2025 comme suit : 8h45-12h15 / 14h-16h30.

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) applicable à l'école publique d'Asson à compter du 1er septembre 2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

VOTE		
	POUR	**17**
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE d'ASSON
64800 (Pyrénées-Atlantiques)